



Assemblée générale

Distr. générale
21 septembre 2004
Français
Original: anglais

Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Point 39 a) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes
des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence
fournie par les organismes des Nations Unies**

Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 58/25 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 2003, qui priait le Secrétaire général de présenter un rapport sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'amélioration des interventions de la communauté internationale en cas de catastrophe naturelle. Le présent rapport fait par ailleurs le point des activités du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage conformément à la résolution 57/150 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 2002, et d'autres décisions ultérieures de l'Assemblée générale à ce sujet.

Le rapport met en lumière certaines des activités principales menées pour faire face aux catastrophes naturelles pendant la période considérée, en mettant l'accent sur les interventions, les activités de relèvement et les efforts de transition ainsi que les initiatives mondiales visant à réduire les risques.

* La présentation du rapport a été retardée pour des raisons techniques.

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 58/25 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 2003, qui priait le Secrétaire général de présenter un rapport sur les progrès réalisés dans l'amélioration des interventions de la communauté internationale en cas de catastrophe naturelle.
2. Le présent rapport fait également le point des activités du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage (INSARAG) conformément à la résolution 57/150 de l'Assemblée générale.
3. Un certain nombre de questions présentant de l'intérêt pour le présent rapport sont également traitées dans les rapports du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies (A/59/93-E/2004/74) et la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (A/59/228).

II. Bilan de l'année

4. Du fait de leur grand nombre et de leur ampleur, les catastrophes naturelles ont un impact humain et financier de plus en plus important, qui se traduit par des pertes massives en vies humaines et en biens dans le monde entier. Ce sont souvent les communautés les plus sujettes aux risques naturels qui sont le moins en mesure d'affronter leurs effets, d'où des conséquences sociales, économiques et environnementales à long terme négatives. On estime qu'en 2003 et 2004, les catastrophes naturelles ont coûté la vie à 75 000 personnes, affecté plus de 284 millions d'individus et entraîné plus de 65 milliards de dollars des États-Unis de dégâts matériels. Les tendances observées à l'échelle du monde indiquent que la fréquence des catastrophes naturelles et le nombre de personnes affectées ont fortement augmenté au cours des 30 dernières années, mais que les interventions telles que les alertes rapides et l'aide alimentaire ont maintenu les pertes en vies humaines à un niveau relativement stable.
5. Le 26 décembre 2003, un tremblement de terre dévastateur a frappé la ville de Bam (République islamique d'Iran), la détruisant à 85 %, tuant plus de 26 000 personnes et en blessant plus de 30 000. Deux mois plus tard, le 24 février 2004, un tremblement de terre s'est produit à proximité du port d'Al Hoceima (Maroc), tuant plus de 600 personnes, en blessant 900 et en déplaçant 15 000.
6. En juillet 2004, les pluies intenses de mousson ont provoqué en Asie du sud-est de graves inondations, qui ont tué plus de 2 000 personnes, en ont affecté plus de 50 millions et ont causé des dégâts sévères à l'infrastructure publique, notamment aux routes et voies ferrées. Le sud-est du Népal a été le plus touché, 130 000 personnes y ayant été affectées et près de 38 000 familles déplacées, selon les estimations. Au Bangladesh, plus de 33 millions de personnes ont été affectées et environ 5 millions ont besoin d'une aide alimentaire d'urgence ainsi que d'autres secours. Les inondations qui se sont produites en République dominicaine et à Haïti en novembre 2003 et mai 2004 ont tué au moins 1 059 personnes et affecté 6 226 familles. De graves inondations en Argentine et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine ont endommagé l'infrastructure routière et des ponts ainsi que des installations agricoles. Au Pérou, le froid intense et des tempêtes de neige ont sévi

en janvier 2004, ont tué 90 personnes et en ont affecté 337 467 autres. En Europe, la vague de chaleur de l'été 2003 aurait causé la mort de plus de 20 000 personnes. À ces exemples on peut ajouter des centaines de catastrophes de moindre ampleur, dont beaucoup n'ont pas été répertoriées et n'entrent pas, de ce fait, dans les statistiques mondiales sur les catastrophes.

7. Dans la corne de l'Afrique, le caractère erratique et l'insuffisance des pluies perpétuent la sécheresse. Bien que les efforts internationaux visant à lever les obstacles structurels à la sécurité alimentaire et à financer l'action en ce sens aient permis d'éviter une famine majeure due à cette sécheresse qui a débuté en 2002, les pénuries alimentaires continuent à menacer de famine des millions de personnes. La malnutrition et la pauvreté extrême ont provoqué des mouvements massifs de populations à la recherche de terres plus sûres et plus fertiles. Selon l'appel humanitaire des Nations Unies de 2004, près de 2 millions de personnes en Érythrée, 5 millions en Éthiopie et 1,3 million en Somalie ont besoin d'une aide immédiate. Au Kenya, l'effet combiné de la sécheresse endémique, de la fin prématurée des grandes pluies et des pertes qui ont affecté les stocks existants de céréales a porté à environ 2,3 millions le nombre de personnes ayant besoin d'une aide immédiate, essentiellement alimentaire.

8. La situation en Afrique australe s'est sensiblement améliorée depuis la sécheresse dévastatrice et la crise alimentaire de 2002-2003, mais la situation reste précaire en de nombreux endroits en raison de l'effet combiné dévastateur d'une météorologie erratique, de taux de prévalence du VIH/sida élevés, de politiques de réforme agraire restrictives et d'une gouvernance déficiente. Les mauvaises récoltes, enregistrées notamment au Lesotho, dans le sud du Malawi et au Swaziland, ainsi que la perte de capacités de production, continuent à éroder les gains enregistrés précédemment sur le plan nutritionnel et à compromettre les perspectives de moyens d'existence durables pour des millions de personnes vulnérables. Une surveillance attentive de la sécurité alimentaire dans la région est critique, compte tenu des politiques et pratiques de plus en plus restrictives des pouvoirs publics qui ont pour effet de limiter l'aide alimentaire humanitaire, l'accès aux populations vulnérables et la collecte de renseignements crédibles sur les besoins, les vulnérabilités et les capacités.

9. L'Afrique de l'Ouest doit actuellement faire face à une crise croissante due au criquet pèlerin qui provoque d'importants dégâts aux cultures. Le pays le plus affecté est pour l'instant la Mauritanie, mais la situation s'aggrave au Mali et au Niger. Des nuées de criquets pèlerins ont également été signalés au Burkina Faso, au Cap-Vert, au Tchad et au Sénégal. Selon une mise en garde de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la situation pourrait encore s'aggraver au cours des prochaines semaines du fait que de nouvelles nuées de criquets commenceraient à se former en septembre et menaceraient sérieusement les cultures prêtes à être récoltées.

10. Des épidémies et de nouvelles infections continuent de menacer la santé humaine dans le monde. La mondialisation, le changement climatique, la croissance des mégapoles et l'explosion des voyages internationaux augmentent les possibilités de diffusion rapide des infections. Le déboisement et la croissance sauvage des villes mettent humains et animaux davantage en contact et permettent l'apparition de nouvelles épidémies. Nombre de celles-ci, s'agissant notamment du choléra et de la méningite, mettent régulièrement à rude épreuve les systèmes

sanitaires de pays ne disposant que de ressources limitées, qui sont déjà éprouvées par l'épidémie de VIH/sida. D'autres épidémies, telles que les épidémies de grippe et de dengue, font courir un risque croissant de nouvelles pandémies. La réapparition de la fièvre jaune menace de grandes villes des pays en développement, tandis que l'apparition et la propagation rapide de formes de tuberculose et de paludisme résistant aux médicaments augmentent du tout au tout le coût des traitements. Les voyages, les échanges commerciaux et le tourisme sont tous affectés par les nouvelles menaces et les menaces d'épidémie.

11. Comme le montrent les événements, la multiplication des risques et leurs effets de plus en plus nocifs sur les populations vulnérables sont une source de préoccupation sérieuse à l'échelle mondiale. Certaines tendances portent à croire que la situation s'aggravera probablement. Les politiques à courte vue et les pratiques incompatibles avec un développement durable, telles que l'urbanisation et le déboisement sauvages, se poursuivent et il est très probable que le climat de la Terre se modifie en raison de la concentration croissante dans l'atmosphère de gaz à effet de serre, due essentiellement à l'utilisation de combustibles fossiles. Des prévisions qui font autorité laissent présager des hausses des températures et une élévation du niveau de la mer ainsi qu'une intensification et une fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que tempêtes, inondations, sécheresses et vagues de chaleur. Les conséquences socioéconomiques en seront probablement fâcheuses, notamment les changements dans les cycles de production agricole, lesquels auront à leur tour des incidences sur les moyens de subsistance et les flux migratoires. La concurrence croissante pour l'exploitation et le contrôle des ressources naturelles est souvent un facteur dans le déclenchement ou la poursuite des conflits armés.

12. Le plus préoccupant est que les pays en développement sont affectés de manière disproportionnée. Les risques naturels en eux-mêmes (tremblements de terre, éruptions volcaniques, ouragans et cyclones) ne provoquent pas nécessairement des catastrophes. Ce n'est le cas que lorsqu'ils frappent des populations et des biens exposés à leurs effets destructeurs. Cela est souvent dû à des politiques et pratiques internationales et locales mal conçues, telles qu'une occupation des sols inappropriée et des constructions de mauvaise qualité, qui aggravent encore la vulnérabilité et l'érosion des ressources naturelles. Le rapport publié en 2004 par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) intitulé *Réduire le risque de catastrophe : un défi pour le développement* est parvenu à la conclusion que des risques naturels de même intensité entraînent davantage de dévastations dans les pays à faible revenu : par exemple, bien que 11 % seulement des populations exposées aux risques naturels vivent dans des pays rangés parmi les pays à faible développement humain, ces populations interviennent pour plus de 53 % des décès enregistrés. En d'autres termes, ce sont les gens pauvres et vulnérables qui sont le plus exposés à la détérioration de l'environnement et aux risques naturels et qui sont les plus susceptibles d'en subir les conséquences (décès, déplacements et pertes systématiques des gains du développement). De ce fait, l'atténuation des effets des catastrophes est inextricablement liée à la promotion d'un développement durable et à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.

13. De ce fait, pour améliorer l'aide humanitaire en cas de catastrophe et en même temps accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il faut une double approche qui consacre efforts et ressources à la

préparation en prévision des catastrophes tout en investissant simultanément dans les processus de prévention et de développement en vue de réduire les risques. Renforcer la capacité des États Membres et des organisations régionales à gérer les catastrophes et soutenir les activités nationales et régionales de prévention des risques sont également critiques pour assurer la durabilité de cette approche.

III. Le point des activités : de la phase des secours à celle de l'aide au développement

A. Gestion des situations d'urgence et coordination des interventions

14. L'intervention à point nommé et efficace des gouvernements et de la communauté internationale dans les situations de catastrophe naturelle a continué à être un facteur critique pour ce qui est de sauver des vies et d'atténuer les effets immédiats de ces situations.

15. De septembre 2003 à la fin d'août 2004, l'ONU a fourni une aide à des pays/régions affectés par plus de 50 catastrophes naturelles en réponse à 20 appels internationaux lancés par des États Membres. Les efforts visant à coordonner les interventions du système des Nations Unies en cas de catastrophe naturelle ont inclus le lancement de quatre appels éclairs globaux interinstitutions (pour le tremblement de terre de Bam, le cyclone de Madagascar, les inondations du Bangladesh et la sécheresse du Kenya).

16. Depuis septembre 2003, l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe (UNDAC), réseau de 180 spécialistes de la gestion des catastrophes appartenant à 57 pays, a coordonné les interventions dans 10 situations de catastrophe, à savoir les inondations du Soudan, de la République dominicaine, d'Haïti et du Bangladesh, les tremblements de terre de la République islamique d'Iran, du Maroc et de Colombie et les typhons de Micronésie (deux fois) et du Vanuatu. Ces efforts ont été soutenus par le Programme alimentaire mondial (PAM), qui a œuvré en coordination avec les gouvernements pour venir en aide à plus de 30 millions de personnes à la suite des catastrophes naturelles qui ont frappé l'Afrique australe, la corne de l'Afrique, la Mauritanie, Madagascar, l'Afghanistan, le Bangladesh, le Pakistan, Haïti, la République démocratique de Corée et le Timor oriental, et par l'UNICEF, qui a soutenu les efforts nationaux d'urgence pour rétablir les services essentiels et l'infrastructure dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, de l'enseignement et de la protection de l'enfance.

17. De plus en plus, l'ONU s'efforce d'accroître la participation des États Membres dans ses réseaux d'intervention en cas de catastrophe et de favoriser une approche régionale dans ce domaine, en particulier dans les pays à faible revenu. Au cours de l'année écoulée, l'UNDAC a été en mesure d'étendre son réseau en y incluant des gestionnaires des situations d'urgence de la région Asie-Pacifique; elle organisera en novembre 2004 à Addis-Abeba un cours d'introduction à l'intention de ses nouveaux membres africains.

18. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) fournit aux pays affectés une aide sous diverses formes : médicaments et fournitures médicales, remise en état d'établissements sanitaires et formation de personnel sanitaire, vaccinations

courantes, renforcement des systèmes de surveillance des maladies, moyens de lutte et d'intervention en cas d'épidémies de maladies transmissibles, collaboration dans le cadre d'interventions dans les domaines de l'hygiène du milieu, de l'alimentation en eau et de l'assainissement, exécution d'évaluations sanitaires et conseils techniques, facilitation de la coordination du secteur sanitaire, conseils pour répondre aux besoins sanitaires des femmes et prévenir le VIH/sida dans les situations d'urgence, contribution aux efforts de préparation en prévision des crises et au relèvement d'après crise grâce à l'examen médical des ex-combattants et mobilisation de fonds pour aider les États Membres à satisfaire les besoins sanitaires urgents des populations affectées et préparer la voie pour le relèvement du secteur de la santé.

B. Interventions en situations de sécheresse

19. Les situations de sécheresse posent des défis d'un type particulier, car elles apparaissent souvent lentement, sont de longue durée et se produisent de manière récurrente, et sont souvent dues à l'effet cumulé de facteurs naturels et de facteurs imputables à l'homme. En outre, elles peuvent aggraver les conflits et contribuer à l'apparition de situations d'urgence complexes en déclenchant une lutte pour des ressources rares, accroissant l'instabilité existante et menaçant ceux qui détiennent le pouvoir. L'effet combiné de ces chocs chroniques contribue à détériorer la situation humanitaire, faire que les systèmes économiques, politiques et sociaux s'effondrent et entraîner la lente érosion des gains résultant du développement. Pour intervenir, il faut par conséquent une stratégie globale portant sur les besoins alimentaires urgents, l'insécurité alimentaire chronique et les mesures de lutte contre la famine, notamment sous forme d'aide alimentaire, d'assistance sanitaire et de vaccination du bétail.

20. Ces éléments sont tous présents dans la corne de l'Afrique, où les effets prolongés de la sécheresse chronique, des inondations et de l'insécurité ont bouleversé les modes d'exploitation agricole et entraîné des mouvements erratiques de populations, érodé la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, entraîné une malnutrition généralisée et entravé le relèvement. En 2004, le système des Nations Unies, conjointement avec ses partenaires des organisations non gouvernementales et des gouvernements, s'est efforcé de satisfaire les besoins des groupes extrêmement vulnérables en lançant des appels humanitaires globaux de 147 millions de dollars pour l'Érythrée, 85 millions pour l'Éthiopie et 111 millions pour la Somalie afin de pouvoir poursuivre les distributions d'aliments dans toute la région, tout en atténuant les effets nutritionnels et sanitaires des pénuries d'eau et d'aliments. La situation alarmante du Kenya a conduit au lancement, le 10 août 2004, d'un appel éclair qui sera, le cas échéant, suivi d'un appel global pour 2005. L'appel, qui a porté sur 97 millions de dollars, visait à couvrir les besoins pressants de 2,3 millions de personnes touchées par une grave sécheresse, de mauvaises récoltes, la contamination des stocks de maïs et les prix anormalement élevés des céréales qui en avaient résulté. Les initiatives conjointes de la communauté internationale, des donateurs et des gouvernements des pays affectés, comme la Réunion sur la sécurité alimentaire au Kenya, la Nouvelle coalition pour la sécurité alimentaire et la sécurité des moyens d'existence en Éthiopie, le programme « filet de sécurité » en Érythrée et l'Initiative contre la famine et pour la sécurité alimentaire dans la corne de l'Afrique, visent à trouver des solutions à assez long

terme en mettant fin aux cycles de famine et améliorant la sécurité alimentaire et la sécurité des moyens de subsistance.

21. En Afrique australe, après l'énorme effort humanitaire mené en 2002 et 2003, qui a contribué à réduire sensiblement les effets des pénuries alimentaires massives et empêcher une nouvelle détérioration de la situation des communautés vulnérables, l'ONU, en collaboration avec ses partenaires des ONG et la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), a élaboré pour faire face aux besoins critiques du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, du Swaziland, de la Zambie et du Zimbabwe un plan demandant 419 millions de dollars essentiellement pour l'aide alimentaire et l'aide agricole d'urgence et le soutien de services sociaux tels que la santé, l'éducation et l'adduction d'eau et l'assainissement. Ce plan s'inspire du plan de l'Envoyé spécial du Secrétaire général chargé d'évaluer les besoins humanitaires en Afrique australe, lequel préconise des mesures pour satisfaire les besoins urgents des populations vulnérables tout en s'attaquant aux besoins à long terme de la région.

22. En outre, le PAM étudie actuellement la possibilité d'une assurance contre la faim extrême, laquelle serait un moyen financier permettant d'atténuer les effets des fluctuations météorologiques extrêmes dans les zones exposées à la sécheresse. Dans un premier temps, le PAM a entrepris d'élaborer un indice météorologique de l'Éthiopie, visant à identifier les différents niveaux de risque par rapport aux variations météorologiques, à identifier les populations qui ont besoin d'être protégées contre la faim et à calculer le coût de cette protection pour chaque niveau de risque. En partenariat avec la Banque mondiale et le secteur de l'assurance privée, le PAM entend utiliser ce modèle pour élaborer un mécanisme officiel qui intégrera ce risque – et les coûts connexes – dans les plans des institutions et des pays donateurs comme une police d'assurance contre les conditions atmosphériques extrêmes au bénéfice des populations vulnérables. Cela permettra de disposer d'une réserve de fonds d'urgence disponibles « sur demande » pour couvrir les niveaux croissants de vulnérabilité en cas de conditions météorologiques extrêmes.

C. Renforcement des capacités aux niveaux local et régional

23. Du fait de leur proximité immédiate des lieux des catastrophes et de leur connaissance de l'infrastructure locale, les équipes d'intervention nationales et locales constitueront toujours une première ligne de défense contre les effets destructeurs des catastrophes naturelles. En outre, les gouvernements des pays sujets aux catastrophes, les donateurs et les organismes internationaux d'intervention reconnaissent de plus en plus que le renforcement des capacités locales dans les domaines de la préparation en prévision des catastrophes et de la prévention est essentiel pour réduire les risques.

24. À cette fin, plusieurs programmes de renforcement des capacités visant à améliorer la préparation ont été lancés en 2003-2004 dans différentes régions et pays du monde. Pour améliorer les capacités d'intervention locale, des équipes des Nations Unies chargées de l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophe ont été envoyées en Colombie et aux Philippines dans le cadre des activités régionales de formation de l'INSARAG dans le but d'introduire de nouvelles méthodes de coordination sur site dans les pays exposés aux catastrophes et de former les autorités nationales à la coordination des interventions internationales. Le

PNUD a dispensé une formation régionale sur les méthodes de prévention pour réduire les effets du changement climatique dans les Caraïbes, établi un cadre de prévention en Colombie et soutenu l'intégration de mesures de prévention dans la stratégie nationale du logement de Cuba. En Afrique, le PNUD et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ont effectué une analyse comparée des risques urbains dans les grandes villes et commencé à élaborer des mesures appropriées pour les réduire. En outre, le PNUD a contribué à l'élaboration de systèmes institutionnels et législatifs de prévention en Albanie, effectué des exercices de préparation aux risques d'inondations au Tadjikistan et soutenu le renforcement d'un réseau externe de connaissances en matière de prévention des catastrophes pour l'Asie centrale. L'OMS a favorisé la prévention des catastrophes dans les établissements sanitaires d'Amérique centrale sous la forme de codes et de normes du bâtiment révisés pour ce type d'établissements. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a organisé des séminaires de formation et fourni un soutien dans le domaine de l'information pour améliorer les systèmes d'alerte rapide de nombreux pays.

25. Au niveau régional, le réseau international de conseillers régionaux pour l'intervention d'urgence a centré ses efforts sur le renforcement des mécanismes régionaux pour couvrir toutes les phases de la gestion des catastrophes. Ainsi, en septembre 2003, le Conseiller régional pour l'intervention d'urgence pour les Amériques a organisé des ateliers de planification d'urgence avec les équipes de pays et les entités locales en Colombie, au Pérou, en Bolivie, au Panama, en El Salvador et en République dominicaine et constitué un « Grupo Regional de Gestión de Riesgo y Desastres » (Groupe régional de gestion des risques et des catastrophes), qui s'est réuni pour discuter de questions communes, telles que l'assistance civile-militaire en cas de catastrophe en Amérique latine.

26. En Asie, le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes de l'ONU et les conseillers régionaux pour l'intervention d'urgence pour l'Asie ont organisé conjointement, en décembre 2003 à Kobe (Japon), une conférence régionale à laquelle ont été invités des gouvernements, des ONG, des organisations internationales, des médias et des institutions scientifiques et universitaires pour procéder à des échanges portant sur les meilleures pratiques et initiatives de la région, et ont facilité au Cambodge et au Myanmar la formation à la gestion des catastrophes et l'organisation d'ateliers dans ce domaine à l'intention des équipes de pays de l'ONU et des gouvernements.

27. Le bureau régional en Afrique du Sud du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU fournit aux coordonnateurs résidents, en vue d'améliorer les capacités régionales et nationales d'intervention en cas de catastrophe, un soutien axé sur les vulnérabilités propres à l'Afrique australe. Ainsi, avec l'appui du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les comités d'évaluation de la vulnérabilité de la CDAA ont commencé à évaluer les vulnérabilités régionales et nationales aux sécheresses, y compris leurs liens spécifiques avec la crise du VIH/sida.

D. Prévention et atténuation des risques

28. On entend par prévention des risques de catastrophe les mesures prises à l'avance pour limiter les pertes en réduisant l'exposition et la vulnérabilité des

populations aux risques naturels et en augmentant leur capacité à y faire face et à s'adapter. On reconnaît de plus en plus l'importance de la prévention dans les pays sujets aux catastrophes, d'où de nombreux efforts à l'échelle mondiale pour réduire les risques, en particulier dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles.

29. La Stratégie bénéficie des avis de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes, dont les membres sont des institutions des Nations Unies, des organisations régionales et des organisations de la société civile; l'Équipe joue un rôle essentiel de sensibilisation et de coordination. En outre, il existe entre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PNUD et le secrétariat de la Stratégie un accord spécifique de collaboration tripartite visant à renforcer l'efficacité de l'ONU en matière de prévention et de réduction de la vulnérabilité et incorporer dans toutes les phases de gestion des catastrophes des stratégies de prévention.

30. Le renforcement des systèmes d'alerte rapide et d'évaluation des risques constitue une priorité, car les tendances observées en ce qui concerne les catastrophes dans le monde semblent indiquer que l'amélioration des systèmes d'alerte rapide, y compris les systèmes de prédiction et d'alarme, les programmes d'éducation et les itinéraires d'évacuation et les refuges désignés à l'avance, ont contribué à réduire le nombre de victimes au cours des 30 dernières années. En octobre 2003, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles a tenu la deuxième Conférence internationale sur l'alerte rapide dans le but de souligner la nécessité de mieux cibler les systèmes d'alerte rapide sur les pays sujets aux catastrophes et de mieux traduire ces alertes en actions rapides. La Conférence a débouché sur un programme de développement de l'alerte rapide qui a été établi à Bonn (Allemagne) sous l'égide du secrétariat de la Stratégie. Ce programme établira des liens entre les nombreux programmes d'alerte rapide des institutions des Nations Unies, tels que les programmes météorologiques de l'OMM et le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) de la FAO relatif à l'insécurité alimentaire, en vue de faciliter les efforts communs pour améliorer les services aux États Membres et établir sur le Web, sous la direction du PAM, une plate-forme interagences de Système d'alerte rapide aux crises humanitaires afin de faciliter l'accès aux informations d'alerte rapide et leur utilisation par le monde humanitaire en général.

31. Dans le but d'améliorer les modèles d'évaluation des risques, ONU-Habitat et le PNUD, en collaboration avec le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes et l'Organisation des États américains (OEA), ont pris l'initiative d'établir un inventaire des outils d'analyse de risques et d'évaluation de la vulnérabilité, en particulier pour les applications locale et urbaine. La première phase du projet s'achèvera en 2004. En outre, le PNUD a commencé la mise au point d'un indice mondial du risque de catastrophe, lequel mesure la vulnérabilité relative des pays face à trois risques naturels majeurs (tremblements de terre, cyclones tropicaux et inondations), identifie les facteurs liés au développement qui contribuent à accroître les niveaux de risque et démontre comment des pays ayant des degrés analogues d'exposition aux risques naturels en subissent souvent l'effet de manière totalement différente. Par ailleurs, la FAO a élaboré des directives pour l'évaluation des besoins d'urgence. Cette approche de l'évaluation fondée sur les moyens de subsistance contribue à la réalisation de l'objectif de soutien aux activités de prévention des catastrophes et de préparation du fait qu'elle permet de

mieux comprendre le rôle que jouent les groupes sociaux, les parties prenantes et les institutions locales dans les différentes phases de la gestion des risques de catastrophe ainsi que la capacité d'action des populations rurales.

32. On reconnaît aussi de plus en plus la nécessité d'intégrer la prévention des catastrophes dans les processus de développement comme un moyen de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Un rapport publié par le PNUD avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du secrétariat de la Stratégie, intitulé « Réduire le risque de catastrophe : un défi pour le développement », parvient à la conclusion que si l'exposition à certains risques est inévitable, la vulnérabilité à leurs effets catastrophiques n'est pas automatique et que de bonnes pratiques en matière de développement peuvent empêcher que cette exposition physique ne se traduise par des événements catastrophiques.

33. De telles conclusions ont suscité des initiatives visant à intégrer la prévention des risques dans les pratiques de développement. Ainsi, en 2004, un partenariat a été constitué entre le secrétariat de la Stratégie, l'Union africaine (UA), le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le PNUD et la Banque mondiale pour élaborer une stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe. Cette approche a été entérinée en juillet 2004 à Addis-Abeba par les chefs d'État africains. Pour assurer que la gestion des risques de catastrophe soit une considération majeure dans les politiques et programmes de développement agricole et rural durable, la FAO a décidé de renforcer ses activités de conseil sur les politiques à suivre et ses activités techniques dans les pays particulièrement exposés aux risques naturels.

34. À titre de mesure de réduction des risques, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires étudie conjointement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement les considérations environnementales essentielles pour une prévention efficace des catastrophes et une intervention efficace si elles se produisent. Un important pas en avant a été effectué avec le lancement d'un nouveau partenariat mondial pour les « urgences touchant à l'environnement » qui soutient les efforts de prévention des risques par des initiatives pratiques renforçant la collaboration et l'échange de renseignements en matière d'urgences environnementales entre les parties prenantes internationales, nationales et régionales.

IV. Améliorer l'efficacité de l'aide internationale dans le domaine de la recherche et du sauvetage en milieu urbain

35. L'INSARAG est un réseau intergouvernemental placé sous l'égide de l'ONU et chargé des questions de recherche et de sauvetage en milieu urbain et des questions connexes d'intervention en cas de catastrophe. Son objet est de permettre des échanges de renseignements, de définir des normes pour l'aide internationale en matière de recherche et de sauvetage en milieu urbain et d'élaborer une méthode de coopération et de coordination des interventions internationales en cas de tremblement de terre. Le réseau de l'INSARAG inclut des pays exposés aux tremblements de terre ainsi que des fournisseurs traditionnels d'assistance internationale.

36. Au cours de la période couverte par le rapport, l'INSARAG a apporté en particulier son concours dans les interventions qui ont suivi les tremblements de terre de Bam (République islamique d'Iran) en décembre 2003 et d'Al Hoceima (Maroc) en avril 2004, au cours desquelles des équipes internationales de recherche et de sauvetage ont apporté leur aide aux gouvernements des pays affectés et aux équipes de secours nationales et locales pour sauver les personnes captives sous les décombres des bâtiments. L'intervention a été suivie de réunions sur les enseignements qui pouvaient en être tirés, organisées par le secrétariat de l'INSARAG (Bureau de la coordination des affaires humanitaires) et auxquelles ont participé les gouvernements affectés et des équipes d'intervention internationales, nationales et locales afin d'évaluer l'intervention et de formuler des recommandations à inclure dans les directives de l'INSARAG; celles-ci sont actuellement en train d'être révisées en conséquence.

37. Pour améliorer la capacité d'intervention locale, des équipes de l'UNDAC ont également été envoyées en Colombie et aux Philippines dans le cadre des exercices régionaux de formation de l'INSARAG afin d'introduire dans les pays exposés aux catastrophes de nouvelles méthodes de coordination sur site et former les autorités nationales à la coordination des interventions internationales. L'INSARAG a également organisé des réunions régionales en novembre 2003 à Kobe (Japon), en avril 2004 à Tunis, en août 2004 à Lima et en septembre 2004 à Singapour, pour débattre de la coopération régionale en mettant l'accent sur le renforcement des capacités nationales d'intervention en cas d'urgence.

38. En outre, le secrétariat de l'INSARAG, soutenu par les Gouvernements coréen et singapourien, a organisé en novembre 2003 à Séoul et en septembre 2004 à Singapour des réunions mondiales de tous les chefs d'équipes internationales chargées du sauvetage en milieu urbain pour permettre à ces spécialistes des interventions d'urgence de discuter de questions techniques et opérationnelles de sauvetage des victimes prisonnières de bâtiments écroulés afin d'améliorer l'efficacité des équipes internationales et leur coordination sur site dans les situations d'urgence. Pour élargir son champ d'action, l'INSARAG a établi en avril 2004 un bureau à Tunis et organisé un cours de familiarisation en février 2004 en Hongrie à l'intention des pays d'Europe centrale et méridionale et en mai 2004 en Indonésie à l'intention des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

V. Questions et défis nouveaux

39. En dépit des gros progrès réalisés au cours de l'année écoulée, il subsiste quelques défis fondamentaux pour ce qui est d'améliorer les efforts de préparation aux catastrophes, d'intervention et de prévention. C'est ici que les gouvernements des pays donateurs et des pays exposés aux catastrophes peuvent, conjointement avec le système des Nations Unies et ses partenaires, jouer collectivement un rôle critique afin de résoudre ces questions, d'améliorer la gestion des catastrophes et en fin de compte de sauver des vies.

A. Renforcer les interventions en cas de catastrophe

1. Améliorer la coordination des interventions

40. Un défi constant pour les réseaux internationaux d'intervention en cas de catastrophe, tels que les équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination et l'INSARAG, est de coordonner plus efficacement le personnel et les moyens de secours dans une situation d'urgence soudaine. Des vingtaines d'équipes de secours locales, nationales et internationales convergent sur les lieux et les gouvernements apportent fournitures et moyens de secours, souvent sans savoir exactement quel type d'assistance est le plus nécessaire et en quel endroit. Au lieu de contribuer à l'effort global de secours, la présence de tant de protagonistes de pays différents, aux niveaux de formation et de compétence divers, crée souvent la confusion et des doubles emplois et devient davantage un fardeau qu'un atout.

41. Le surdéploiement d'équipes internationales de recherche et de sauvetage après un tremblement de terre constitue aujourd'hui une préoccupation particulière. Comme ce déploiement est souvent le résultat d'accords bilatéraux entre pays, il est difficile pour les réseaux de coordination internationaux de limiter l'utilisation de ces équipes. L'INSARAG a réussi dans une certaine mesure, lors des opérations qui ont suivi le tremblement de terre de Bam, à limiter le nombre d'équipes de recherche et de sauvetage en diffusant de manière informelle des renseignements par l'intermédiaire d'un centre virtuel de coordination des opérations sur le terrain (<www.reliefweb.int/virtualosocc/login.asp>). On a toutefois besoin d'un mécanisme plus officiel pour assurer la mise en place de dispositifs de coordination afin d'informer les gouvernements sur la synchronisation et l'utilisation des moyens de recherche et de sauvetage qu'ils apportent.

2. Éliminer les goulots d'étranglement administratifs

42. Un accès sûr, immédiat et sans entrave aux lieux des catastrophes et aux communautés affectées est critique pour assurer une intervention rapide et efficace, en particulier en cas de catastrophes soudaines telles que celles provoquées par les tremblements de terre, dans lesquelles la différence entre vie et mort peut littéralement se mesurer en quelques heures. Cela a été démontré après les tremblements de terre de Bam et d'Al Hoceima, lorsque les Gouvernements iranien et marocain ont supprimé leurs exigences en matière de visas afin de permettre aux équipes internationales de recherche et de sauvetage d'accéder rapidement aux lieux de la catastrophe. Le fait de résoudre ces questions administratives avant que ne se produise une telle situation d'urgence permettrait de réduire encore davantage la confusion, raccourcirait les délais d'intervention et faciliterait les opérations.

43. Dans sa résolution 57/150, l'Assemblée générale demande instamment aux États Membres de simplifier ou limiter les formalités administratives qui retardent l'entrée, le déploiement et la sortie des équipes internationales de recherche et de sauvetage en milieu urbain ainsi que de leurs matériels et équipements. À l'heure actuelle, seul le Gouvernement néo-zélandais a mis en place des directives claires sur la question. Il importe que les pays sujets à catastrophes suivent son exemple et adoptent des mesures et directives pour assurer aux équipes de secours un accès sûr et rapide aux lieux des catastrophes.

3. Incorporer des mesures de réduction des risques dans les interventions en cas de catastrophe

44. Les interventions en cas de catastrophe et les projets de relèvement peuvent eux-mêmes prolonger les situations ou créer de nouveaux risques, par exemple lorsque les victimes d'inondation sont transférées dans des zones ne disposant pas d'installations suffisantes, lorsque l'on met trop l'accent sur l'aide alimentaire au détriment des autres besoins ou lorsque l'on crée une dépendance à l'égard de l'assistance qui va à l'encontre du rétablissement par les populations de leurs moyens de subsistance. Inversement, les catastrophes peuvent constituer des occasions uniques pour introduire des changements systémiques, institutionnels et pratiques susceptibles de réduire les risques et de déboucher sur un développement durable.

45. Il est par conséquent essentiel que les préoccupations de réduction des risques soient prises en compte dans les phases de préparation en prévision des catastrophes et d'intervention. Il faut pour cela élaborer et diffuser de meilleures directives et outils. Au niveau international, cela inclut des efforts accrus dans le domaine de la préparation de la part des équipes de pays des Nations Unies par la mise en place a) de systèmes améliorés d'alerte rapide et de planification des mesures d'urgence; b) la répartition à l'avance des rôles et responsabilités entre les organismes de secours, groupes de la société civile, conseillers régionaux pour l'intervention d'urgence et gouvernements; c) l'identification préalable des zones potentielles de risque et des types de vulnérabilité; d) l'établissement de canaux de communication pour faciliter les échanges de renseignements et de données; et e) le prépositionnement de fonds et de fournitures et la détermination des conditions et mécanismes nécessaires pour leur mise en œuvre rapide.

46. Il est également essentiel pour la prévention des risques d'assurer que les pays et les régions vulnérables soient en mesure de réagir rapidement à des catastrophes soudaines dans leur voisinage. Cela suppose la constitution et le maintien d'une capacité locale durable tant en matière de préparation en prévision des catastrophes que d'intervention grâce à un soutien matériel et technique et à la formation. De tels efforts améliorent également les interventions globales en assurant aux pays un rôle plus important dans la coordination des interventions internationales et régionales lorsque des douzaines d'équipes d'aide se précipitent sur les lieux.

47. Les catastrophes ont souvent une dimension régionale, qui exige, pour réduire les risques, des efforts eux aussi régionaux. Les inondations régulières des bassins du Zambèze et de l'Okavango détruisent systématiquement les cultures, les maisons et les moyens de subsistance dans la majeure partie de l'Afrique centrale. La sécheresse, qui a sévi dans toute l'Afrique australe, a eu des effets de portée considérable sur la sécurité alimentaire, la santé, la nutrition et les moyens d'existence. Les coulées de boue provoquées en Amérique centrale par l'ouragan Mitch ont détruit des tronçons de la route panaméricaine, rendant impraticable l'un des itinéraires commerciaux les plus importants de la région. Les consultations, la coopération et la planification régionales, accompagnées d'engagements politiques et financiers, peuvent contribuer pour beaucoup à une approche cohérente de la prévention, canaliser l'aide des donateurs et créer un cadre pour le partage des coûts, de l'information et des infrastructures en vue de constituer des communautés capables de faire face aux catastrophes dans l'ensemble d'une région.

B. Financement

1. Renforcer le financement d'urgence

48. Le Bureau de la coordination des activités humanitaires a bénéficié d'accords passés avec les Gouvernements norvégien, italien, danois, néerlandais et irlandais pour la fourniture de moyens financiers de réserve au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe. Cet arrangement a permis au Bureau de réagir immédiatement aux besoins pressants des victimes de catastrophes. Compte tenu de cette expérience positive, le Bureau espère intéresser d'autres donateurs à ce système.

49. En outre, immédiatement après une catastrophe naturelle, le Bureau est en mesure d'accorder aux pays affectés, au titre de son budget ordinaire, une subvention d'urgence en espèces pouvant atteindre 50 000 dollars. Ces subventions sont particulièrement utiles, car elles peuvent servir à acheter et à livrer sur place rapidement des fournitures de secours pour sauver des vies. Cette subvention est également essentielle du fait qu'elle permet de combler l'absence de financement immédiat, en attendant que la communauté internationale des donateurs ait pu réagir. Cette subvention remonte à la résolution 2816 (XXII) de l'Assemblée générale. Le montant total en a été porté à 1,5 million de dollars des États-Unis par exercice biennal dans le budget ordinaire, mais le plafond de 50 000 dollars par catastrophe n'a pas changé depuis 1983.

50. Or, l'expérience acquise à l'occasion de catastrophes naturelles, et tout dernièrement lors du tremblement de terre de Bam, montre que cette subvention d'urgence plafonnée à 50 000 dollars n'est pas suffisante et souvent très inférieure à ce qui serait efficace en l'absence d'autres moyens de secours dans l'immédiat. Il importe de ce fait de porter ce plafond à un niveau plus approprié, soit 100 000 dollars des États-Unis par catastrophe dans les limites des ressources disponibles au titre du budget ordinaire. Cette question a déjà été examinée et approuvée par le Conseil économique et social dans la résolution qu'il a adoptée en juillet 2004.

2. Financer la prévention des risques

51. Le financement relatif aux catastrophes naturelles tend à se concentrer sur la phase immédiate d'intervention, qui est très médiatisée, et non sur la préparation en prévision des catastrophes, l'atténuation des risques et les activités de prévention. Cependant, à long terme, investir dans les efforts de prévention des catastrophes peut être un moyen plus rentable de sauver des vies, car il protège les investissements consacrés au développement et les investissements financiers, lesquels pourraient sinon être perdus. Cela autorise à penser qu'une nouvelle approche est nécessaire, à la fois pour une plus grande sensibilisation et un meilleur financement en ce qui concerne les catastrophes naturelles et pour diriger une plus grosse part de ces fonds vers les efforts de prévention. Ainsi, au cours de la période considérée, le PNUD a accordé plus de 40 subventions d'urgence en espèces à des pays affectés par des catastrophes naturelles. Ces subventions ont été utilisées pour soutenir les fonctions de coordination du système des coordonnateurs résidents, donner une impulsion au processus de planification des activités de relèvement rapide et intégrer très tôt dans les efforts de relèvement les notions de prévention.

C. Gestion de l'information

52. L'accès en temps utile à une information fiable et exacte revêt une importance critique lorsqu'il s'agit d'améliorer les interventions en cas d'urgence, d'optimiser les ressources et de réduire au minimum les risques et les souffrances humaines. D'importance tout aussi critique sont l'élaboration, la coordination et la diffusion de données de base, notamment de données démographiques nationales et infranationales, d'analyses de vulnérabilité et d'évaluations des systèmes d'alerte rapide.

53. On trouve certes aux niveaux mondial, national et infranational des initiatives visant à rassembler, comparer et analyser des données sur les catastrophes, mais, dans la plupart des cas, elles ont été lancées de manière isolée selon des critères et des formats différents et avec des objectifs différents. Bien que ces initiatives soient utiles individuellement, les contradictions, les lacunes dans les données et l'ambiguïté de la terminologie utilisée font qu'il est difficile de comparer et d'utiliser les différentes séries de données. Cela peut entraîner une grande confusion dans la perception et l'évaluation des situations de catastrophe et constitue un obstacle sérieux à la planification, à la prise de décisions et à la mobilisation de fonds, potentiellement au détriment de la sauvegarde des vies.

54. Dans le but d'améliorer la qualité, la couverture et l'exactitude des données relatives aux catastrophes et d'évaluer les risques futurs à des niveaux multiples, un sous-groupe de travail de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes s'efforce de normaliser, d'agréger et de relier les données relatives aux catastrophes qui proviennent de sources diverses en examinant et identifiant les différentes séries de données et méthodes concernant les catastrophes, en élaborant des normes pour la définition, l'identification et l'enregistrement des catastrophes naturelles et imputables à l'homme, telles que l'identifiant mondial unique des catastrophes (*global unique disaster identifier*) et en élaborant des indicateurs et indices pour l'évaluation des risques au niveau mondial.

55. Ce qu'il faut à ce stade pour améliorer encore les données relatives aux catastrophes, c'est un effort visant à agréger les données locales, nationales et mondiales relatives aux catastrophes en une base de données mondiale sur les catastrophes largement accessible. Cela améliorerait grandement la possibilité pour les gestionnaires internationaux, régionaux et nationaux des catastrophes de recenser et d'analyser avec exactitude les pertes liées aux catastrophes naturelles qui surviennent dans le monde entier. En outre, il faudrait consacrer davantage de ressources à l'analyse des renseignements sur les catastrophes et leurs effets immédiats et à assez long terme, par exemple effectuer une analyse spécifique à chaque type de risque et une évaluation globale de la rentabilité des mesures de prévention. Une telle analyse pourrait servir à déterminer les priorités des organisations d'aide internationales et nationales, des donateurs et des pays affectés en matière d'investissement et de politique à suivre.

D. Améliorer la phase de transition après les catastrophes

56. Les interventions à la suite de catastrophes tendent à être dominées par les secours pendant la phase d'urgence extrême, souvent à l'exclusion des apports nécessaires pour permettre un relèvement adéquat. Les services gouvernementaux et

l'infrastructure physique des pays ont souvent été affectés ou détruits, les biens des particuliers en partie perdus et les systèmes d'aide sociale se trouvent extrêmement sollicités. Les personnes déplacées par les catastrophes veulent rentrer chez elles ou s'installer dans de nouvelles communautés. Outre qu'elle représente une étape importante dans le redressement d'une communauté, la phase de redressement initial constitue une importante occasion de mettre en œuvre des mesures de prévention dans les pays à risque élevé, par exemple des politiques d'aménagement du territoire, respectueuses de l'environnement, des normes du bâtiment et de construction appropriées, une formation dans le domaine de la préparation aux catastrophes et un soutien aux organisations nationales, autant de mesures qui offrent des avantages potentiels à long terme.

57. La communauté internationale, avec à sa tête le système des Nations Unies, peut contribuer à soutenir cette transition. Mais il subsiste un déficit de ressources et de planification entre les phases de secours et de redressement et les gouvernements, les institutions financières multilatérales et les donateurs restent peu conscients des possibilités qu'offre pour le développement la phase de transition.

1. Comblent le déficit de financement

58. La plupart des ressources mobilisées pour les situations de catastrophes naturelles sont affectées soit à l'aide d'urgence soit à la reconstruction à long terme, mais ne peuvent être facilement utilisées pour la phase de transition. Par ailleurs, il n'existe pas de mécanisme officiel de mobilisation de fonds pour la phase de transition.

59. Pour remédier à cette insuffisance de financement, la communauté internationale devrait étudier les avantages relatifs de la création d'un nouveau mécanisme de financement pour le relèvement après une catastrophe et de l'intégration des besoins à cet égard dans les stratégies et plans d'aide à long terme des donateurs.

2. Remédier au déficit de planification

60. La planification de la phase de transition gagnerait beaucoup à ce que l'on clarifie ce que cette phase implique en réalité et à ce que l'on comble cette lacune institutionnelle par une coopération plus étroite entre partenaires humanitaires et partenaires du développement sur les questions de redressement, une meilleure synchronisation des outils de planification géographique et sectorielle et de mobilisation des fonds, des évaluations et une hiérarchisation des besoins plus cohérente et une attention particulière portée aux programmes et projets qui réduisent la vulnérabilité.

61. Par ailleurs, à l'inverse des situations d'après conflit, ce sont les autorités nationales qui sont souvent les mieux placées pour mener les activités de redressement et de reconstruction après une catastrophe naturelle. La communauté internationale, avec à sa tête le système des Nations Unies, doit soutenir les structures nationales pour permettre les activités de reconstruction, en particulier dans les régions chroniquement exposées aux catastrophes.

3. Mettre à profit la phase de relèvement pour faire de la prévention

62. La phase qui suit la crise liée à une catastrophe naturelle est une période critique pour le lancement de mesures de prévention : la tragédie que constituent les pertes de vies humaines et les pertes matérielles est encore très présente dans les esprits, qu'il s'agisse de la presse, de la communauté internationale ou des populations locales, et la volonté du gouvernement de prévenir de futures catastrophes est généralement forte. Il est important de mettre à profit cette période pour introduire des changements institutionnels et pratiques en vue de réduire les risques futurs.

63. Ainsi, les premières phases de redressement dans l'après-crise sont critiques pour l'introduction de nouvelles méthodes de gouvernance et d'aménagement urbaines, notamment en matière de codes du bâtiment, normes de construction, zonage et expansion urbaine. Par exemple, après le tremblement de terre dévastateur de Bam, ONU-Habitat, en coopération avec le PNUD et le Gouvernement iranien, a élaboré une stratégie de reconstruction de l'habitat et de renforcement des capacités des pouvoirs publics locaux. À Haïti, ONU-Habitat a fourni un soutien et un apport technique sur les questions liées aux établissements humains, dans le cadre de la phase de redressement de deux ans qui a suivi les inondations de juillet 2004.

64. Si des efforts sont faits pour a) soutenir très tôt le processus de relèvement aux niveaux local et national, b) prendre en compte la réduction des risques et de la vulnérabilité dans toutes les activités de relèvement et c) améliorer la relation entre acteurs du développement et acteurs humanitaires en exploitant leurs avantages comparés, il peut être possible de combler l'écart entre secours et développement, d'éviter la reprise d'activités qui contribuent à accroître les risques, de prévenir la création de risques de catastrophe et de transformer la crise en une possibilité de développement durable.

E. S'attaquer aux questions difficiles

65. À ce jour, le débat sur la réduction des risques a eu tendance à se focaliser sur l'humanitaire et le développement, en négligeant l'angle politique de la prévention, qui est tout aussi important. De ce fait, nombre de questions fondamentales concernant la réduction des risques ne sont pas traitées parce qu'elles supposent que l'on s'attaque à des questions structurelles profondes ou des orientations qui sont politiquement délicates. Par exemple, les politiques de réforme agraire qui favorisent la propriété individuelle et les investissements dans des méthodes qui améliorent la fertilité et préviennent l'érosion des sols (comme la plantation d'arbres ou la construction de terrasses) réduiraient le risque de famine dans les pays affectés par la sécheresse. Cependant, c'est en levant ce genre d'obstacles politiques que la prévention a le plus à gagner. Si elle doit demeurer une priorité mondiale, on ne peut faire abstraction de tels défis politiques.

VI. Conclusions et recommandations

66. Les tendances actuelles concernant l'urbanisation, la détérioration de l'environnement et l'évolution du climat laissent supposer que les catastrophes naturelles et imputables à l'homme continueront à croître en nombre et en intensité.

En l'absence d'efforts axés sur l'amélioration de la préparation en prévision des catastrophes et des interventions et sur la réduction des risques et de la vulnérabilité, les effets des catastrophes sur les personnes et les établissements humains deviendront plus meurtriers et coûteux, piégeant des millions de personnes dans un cercle vicieux de pauvreté et de marginalisation. Cette situation requiert une approche plus concertée et plus globale de la gestion des catastrophes, qui vise à reconnaître et à renforcer les capacités nationales et régionales et fasse de la prévention un principe directeur.

67. Des progrès ont certes été réalisés sur les plans du renforcement et de la coordination des mesures préventives, mais avec en arrière-plan une exposition et une vulnérabilité croissantes aux risques. En particulier, on manque encore singulièrement de politiques et de pratiques systématiques visant à soutenir les interventions locales et nationales et à renforcer les capacités de prévention. Celles-ci exigent un engagement institutionnel et financier pour assurer que la prévention des catastrophes et la réduction des risques soient prises en compte de manière plus explicite dans la planification du développement et la volonté d'aborder de manière sérieuse les aspects politiques et structurels les plus difficiles des politiques de prévention des catastrophes.

68. Ces questions seront des sujets de discussion importants de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui doit se tenir à Kobe (Japon) du 18 au 22 janvier 2005. La Conférence attirera l'attention sur le fait que le nombre de catastrophes continue à augmenter et que les catastrophes demeurent un obstacle majeur au développement durable et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; elle formulera aussi des recommandations pratiques pour aider les pays et la communauté internationale à améliorer la prévention et la gestion des catastrophes. On trouvera des renseignements sur la préparation de la Conférence sur le site : <www.unisdr.org/wcdr>.

69. À la lumière de ces conclusions, les recommandations ci-après, qui visent à renforcer l'aide internationale en matière de catastrophes naturelles, méritent d'être prises en considération :

Intervention en cas de catastrophe

a) Les États Membres sujets aux catastrophes sont encouragés à élaborer des politiques et mécanismes nationaux de coordination des équipes de recherche et sauvetage en cas de tremblement de terre, en tenant compte des directives de l'INSARAG et des dispositions de la résolution 57/150 de l'Assemblée générale;

b) Les États Membres sont invités à renforcer leur coopération avec le système des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, lequel constitue un outil utile pour optimiser les compétences et ressources internationales en réaction aux urgences soudaines, et à se prononcer en faveur de l'augmentation du nombre de membres du système, en particulier en Afrique et parmi les pays sujets aux catastrophes;

c) L'ONU devrait renforcer le réseau de conseillers régionaux pour l'intervention d'urgence et de conseillers en matière de prévention pour aider à la constitution de capacités régionales coordonnées et complémentaires dans les domaines de la préparation en prévision des catastrophes, des interventions, de l'atténuation des risques et de la prévention;

d) L'ONU devrait renforcer ses activités de préparation en prévision des situations d'urgence pour anticiper et atténuer l'impact humanitaire des crises et formuler des plans à cet égard en renforçant à la fois la préparation et les capacités d'intervention des divers institutions et acteurs et optimisant ces capacités par des mécanismes interinstitutions, tels que le sous-groupe de travail du Comité permanent interorganisations sur l'état de préparation et la planification des interventions d'urgence;

Renforcer les capacités locales et régionales de gestion des catastrophes

e) L'ONU devrait, conjointement avec ses partenaires internationaux, renforcer les efforts visant à identifier des moyens plus commodes de mobiliser les ressources et accroître le soutien en faveur du renforcement des capacités locales et nationales de gestion des catastrophes dans les pays qui y sont sujets;

f) L'ONU devrait encourager et établir des partenariats entre organisations régionales, notamment par l'intermédiaire du réseau de conseillers régionaux pour l'intervention d'urgence, afin de renforcer les capacités régionales d'intervention et de prévention;

Gestion de l'information

g) L'ONU devrait s'attacher à combler les lacunes dans les connaissances en matière de gestion des catastrophes et de prévention en identifiant les moyens d'améliorer les systèmes et réseaux de collecte et d'analyse des renseignements sur les catastrophes, la vulnérabilité et les risques et de favoriser la prise de décisions en connaissance de cause;

Prévention et développement durable

h) Les institutions humanitaires et celles s'occupant de développement devraient, conjointement avec les États Membres, examiner les moyens concrets d'intégrer la prévention des risques dans les activités de développement et de relèvement, en particulier après une catastrophe;

i) Les États Membres sont encouragés à intégrer la prévention des risques dans leurs plans et priorités de développement en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

Financement lié aux catastrophes

j) Les donateurs sont encouragés à relever le niveau global des fonds consacrés à la gestion des catastrophes et devraient, en particulier, envisager d'affecter une part plus importante de ces fonds aux efforts de réduction des risques, y compris les initiatives élaborées lors d'interventions;

k) L'ONU devrait renforcer son soutien financier en cas de catastrophe, notamment en relevant de 50 000 à 100 000 dollars par catastrophe le plafond des subventions d'urgence en espèces dans les limites des ressources existantes disponibles au titre du budget ordinaire;

l) Les institutions humanitaires et les institutions de développement des Nations Unies devraient s'efforcer d'établir une plus grande cohérence dans leurs

outils de planification et de mobilisation de fonds pour les phases de relèvement après catastrophe, de transition et de développement;

Suivi et évaluation

m) L'ONU devrait poursuivre l'étude du système international de gestion des risques de catastrophe afin d'améliorer l'attitude de la communauté internationale en matière de préparation en prévision des catastrophes et d'interventions et intégrer l'évaluation et la réduction des risques dans les plans de développement;

n) Le système des Nations Unies devrait soutenir la recherche sur les grandes questions concernant la prévention des catastrophes, notamment les analyses de coûts-bénéfices et les options pour la réduction des risques et de la vulnérabilité;

Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes

o) Les États Membres sont encouragés à continuer de soutenir la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes et à veiller à ce qu'elle soit l'occasion de réaffirmer et renforcer la mise en œuvre de politiques et mesures pratiques de prévention des catastrophes.
